

Avis de détermination

Richmond, C.B. – 26 avril 2020 – L'Administration de l'aéroport de Vancouver a déterminé que le remplacement du transformateur électrique de BC Hydro n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Les mesures d'atténuation prises en compte pour cette détermination comprennent:

- Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux normes de construction environnementale de L'Administration de l'aéroport international de Vancouver.
- L'entrepreneur doit avoir mis en place un plan de prévention et d'intervention en cas de déversement avant le début des travaux.

L'Administration de l'aéroport de Vancouver est convaincue que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Par conséquent, l'Administration de l'aéroport de Vancouver exécutera le projet, exercera ses pouvoirs, ses droits et ses fonctions ou fournira une aide financière pour que le projet soit réalisé en tout ou en partie.

